



DECISION N° 2024 - 381

**Convention de mise à disposition - Ville de  
Perpignan- Association CINEMAD- MASM 2-4**

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier CENTRE HISTORIQUE

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 Juillet 2020 portant subdélégation de signature à Madame Isabelle BERTRAN, Adjoint au Maire, quartier Centre,
- Considérant que l'Association CINEMAD a sollicité la mise à disposition de la salle 2-4 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association CINEMAD, la salle 2-4 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne pour l'organisation d'un documentaire long métrage.

**ARTICLE 2 :** Cette convention est conclue pour les journées des jeudis 4-11-18-25 avril 2024 de 17h00 à 23h00 ; des vendredis 5-12-19-26- avril 2024 de 8h00 à 23h00, en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de quartier Centre.

**ARTICLE 3 :** La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **25 MARS 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369-2024,0325-189038-AU-1-1**

Accusé reçu le : **25 MARS 2024**  
Affiché le : **25 MARS 2024**

Mme Isabelle BERTRAN, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

